
LOS ANGELES - Travail de l'ALAC - 1ère partie
Mardi 14 octobre 2014 – 10h00 à 12h00
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Mesdames et Messieurs, bonjour à tous. C'est mardi. Il est 10 heures du matin. Nous commençons notre séance qui est la première partie du travail d'ALAC. Nous avons un ordre du jour assez dense pour cette première séance.

D'abord nous avons une mise à jour sur le groupe de travail At-Large. Ensuite, nous avons une mise à jour sur l'IDN, les noms de domaine internationalisé, par Sarmad Hussain du programme IDN.

Puis nous allons avoir une mise à jour sur la conformité avec Maguy Serad. Et finalement nous allons avoir une discussion avec le Comité leadership du NomCom 2015 cela va nous mener jusqu'à midi, donc nous avons deux heures de discussions importantes.

Gisela Grüber était là il y a un moment, devait nous faire une annonce, mais elle a disparu. Intéressant. Je vais faire l'annonce en son nom. Elle m'a dit que lorsque vous portez vos écouteurs, et lorsque vous parlez en même temps, il y a un feed-back qui se fait et les interprètes ont du mal à comprendre. Donc s'il vous plaît, lorsque vous prenez la parole, enlevez vos écouteurs. Ne les mettez pas autour du cou non plus parce que cela les rapproche encore plus du microphone. Mettez-les loin du micro.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Comme pour toutes les séances d'At-Large et d'ALAC, nous avons un service d'interprétariat ; donc s'il vous plaît donner votre nom lorsque vous commencez à parler. Nous vous demandons également de lever la carte avec votre nom pour que l'on vous mette dans la liste des intervenants.

Nous avons des participants à distance. Si vous participez à distance, vous pouvez écrire vos questions dans le chat et le personnel de l'ICANN posera vos questions.

Puisque tout le monde est là, je crois que nous pouvons commencer tout de suite avec la mise à jour et les rapports des groupes de travail At-Large. Ce sont donc les mises à jour et les prochaines étapes, et ils sont supposés être une interaction entre l'ALAC et les groupes de travaux. Je sais que plusieurs d'entre vous appartiennent à ces groupes de travaux.

Le premier de groupe de travail porte sur le groupe de travail ad hoc sur la transition des fonctions IANA de la supervision du gouvernement des États-Unis. Comme vous savez, nous avons deux membres de la communauté At-Large qui appartiennent à ce groupe de coordination IANA. C'est un groupe au niveau mondial qui va travailler sur la transition de la supervision IANA. Ces deux membres sont Jean-Jacques Subrenat et Mohamed El Bashir. Jean-Jacques Subrenat est avec nous aujourd'hui et je vais lui donner la parole pour nous fournir une mise à jour des activités du groupe de travail.

Puisque je suis le président intérimaire du groupe de travail, je pourrais aussi participer un peu à ce rapport. Jean-Jacques Subrenat, vous avez la parole.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci beaucoup, monsieur le président. Bonjour à tous. Je voudrais commencer par vous donner une idée du calendrier de l'ICG parce que je pense qu'il aura un impact déterminant sur bien d'autres aspects.

Pour moi, ce calendrier est composé de beaucoup de travail en interne qui se fait actuellement ; en janvier, il y aura les contributions de la part de la communauté à l'ICG. C'est sur cette base, et sur cette base seulement, que les membres de l'ICG vont organiser et préciser et mettre en forme les propositions pour les intégrer dans un plan. Le plan à son tour sera envoyé à la NTIA à travers le conseil d'administration de l'ICANN.

Je ne dirais pas que l'ICG n'est pas actif en ce moment. Il est plutôt actif au niveau interne, sur des questions d'organisation, comme le faite de rechercher un secrétariat indépendant. Je pense que la partie la plus cruciale de notre travail va commencer en janvier et continuera jusqu'à ce que nous soyons capables d'élaborer ce plan et de le présenter à la NTIA à travers le conseil de l'ICANN.

Il y a eu quelques discussions à propos de la date à laquelle la tâche de l'ICG allait finir. Je pense que c'est une question qui reste ouverte. Il y a un calendrier qui a été publié et vous pouvez le consulter, d'ailleurs.

Je vais vous donner une petite idée des étapes politiques qu'il va falloir suivre, par exemple le faite que la NTIA va devoir recevoir le plan que nous allons présenter et ensuite va devoir réagir à ce plan.

Mon opinion personnelle et qu'il y a de deux manières possible de réagir. La première serait « ceci n'est pas correcte, vous allez devoir le

corriger », ou « non, désolé. Ce n'est pas acceptable. Nous ne pouvons pas accepter ce plan ». En cas de mon acceptation de notre plan, je pense, c'est une opinion personnelle parce qu'il y a plusieurs possibilités, on va nous demander à ce moment-là de recommencer ou de recommencer notre travail à partir d'une certaine étape.

En tout cas je vais être très prudent et insister qu'il n'y a pas de plan B à l'ICG. Nous ne pensons pas à la possibilité de recommencer tout notre travail dès le début si notre travail est refusé. Nous allons faire tout notre possible pour satisfaire tous les critères établis publiquement par le NTIA. Mais il faut reconnaître que c'est un travail difficile parce qu'il y a tellement de contribution de la part de la communauté Internet et de la communauté ICANN.

Actuellement, il y a eu des discussions qui se sont tenues. Je pense que ce n'est pas très clair si ces discussions qui ont été tenues concernent la transmission du plan de l'ICG à la NTIA. Les membres de l'ICG à la forte impression que ce plan, une fois qu'il aura été rédigé et approuvé par l'ensemble de l'ICG, sera envoyé à la NTIA à travers le conseil d'administration de l'ICANN. Nous espérons et nous nous attendons à ce que le conseil de l'ICANN n'introduise pas d'amendement ou de modifications au contenu du plan.

Par ailleurs, il me semble que certains membres du conseil d'administration ont peut-être une opinion différente à ce propos et considère que si ce plan doit passer par le conseil d'administration de l'ICANN, le conseil sera en droit d'apporter des amendements ou des modifications telles qu'ils voient nécessaire.

Personnellement, comme membre des 30 autres membres de l'ICG, je ne veux pas me prononcer sur la solution qui me paraît la meilleure parce que cela doit tenir compte de beaucoup de considération, et je n'ai pas le temps de discuter de tout cela maintenant.

Je veux vous dire en tout cas, que cette discussion a lieu actuellement. Vous vous souvenez que lorsque ALAC a reçu la visite du PDG de l'ICANN, je lui ai demandé ce de se rendre compte que l'ICG voulait que la transmission de son plan à la NTIA se fasse à travers le conseil d'administration sans pour autant entraîner de modifications au contenu. Et je lui ai demandé de parler de mon opinion au reste du conseil d'administration.

Ce matin, en tant qu'ex membre du conseil d'administration de l'ICANN, j'ai participé à notre réunion traditionnelle des anciens directeurs de l'ICANN avec les membres du conseil d'administration de l'ICANN. On n'en a parlé rapidement de nouveau. C'est là que je me suis rendue compte que certains membres au niveau du conseil d'administration avec quelques questions à propos de la manière de procéder.

Ce n'est pas une source de soucis. J'en parle pour une question de clarté et de transparence. Je ne me fais pas spécialement de soucis mais je pense qu'il faut faire attention, savoir que cette discussion a lieu, que ces questions existent. C'était tout en termes de calendrier.

Les autres points sont un peu moins importants, qu'on un peu moins de répercussions. Nous sommes dans un processus au cours desquels nous allons choisir le secrétariat indépendant de l'ICG. Le secrétariat sera indépendant. Cette notion d'indépendance est importante car ce secrétariat va prendre assez ordre uniquement des membres de l'ICG

par le biais du président et des deux vice-présidents. Mais il faut être conscient du fait que la fonction de secrétariat sera payée à 100 % par l'ICANN à travers le budget de l'ICANN.

Pour les autres aspects importants du travail que nous faisons au sein de l'ICG, je vais les laisser aux questions et aux commentaires de votre part. Pour que vous me disiez ce qui vous intéresse. Je pense que cela sera plus efficace.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Jean-Jacques. Avant de passer aux questions, je voudrais compléter votre intervention concernant l'ICG et le développement du groupe de travail intercommunautaires sur la fonction de l'IANA que l'on appelle la fonction liée à l'attribution des noms ; c'est un groupe de la communauté opérationnelle de l'ICANN qui se charge de la partie concernant les noms de domaine des trois contrats dont nous parlons dans le cadre des contrats IANA.

Le groupe de travail s'est réuni hier dans une salle très pleine, ici à Los Angeles. Nous avons accompli un peu de progrès concernant la composition du processus pour continuer à avancer au sein de ce groupe. Il n'y a pas eu de travail réel qui a été fait. On a beaucoup travaillé sur les procédures.

Il y a une présentation du travail réalisé par un participant, et je pense que c'était en relation avec la communauté ccNSO des codes géographiques, je pense qu'ils ont regardé le contrat IANA actuel avec

l'ICANN comme une des parties, la NTIA étant l'autre partie, et on résumer les différents composants de ce contrat comme étape initiale.

INTERVENANT : [Indiscernable]

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Oui, c'était peut-être quelqu'un de SSAC qui nous a présenté cela. Merci beaucoup Holly est merci Jean-Jacques. Malheureusement, nous n'avions pas eu le temps de rentrer dans le cœur du travail de l'approfondir. Mais je crois que c'est un travail très précis qui nous permet de comprendre ce contrat.

Il y a deux voix à suivre. L'une est de regarder ce contrat, modifier les parties qui doivent être modifiées à ce que le gouvernement américain ne soit pas explicitement nommé, et tout sera résolu.

Mais, le point qui a été soulevé était en fait que le contrat était avec le gouvernement américain. Le gouvernement américain n'est plus concerné, donc il n'y a plus de contrat. Ce contrat n'existe plus. La question est de savoir qu'est-ce qui remplace ce contrat. L'ICANN ne peut avoir un contrat avec lui-même. L'ICANN ne peut avoir un contrat avec l'IANA parce que l'IANA ne constitue pas une entité illégale séparée. C'est seulement une fonction. Donc nous commençons à faire face à un gros dilemme.

Notre calendrier de travail était compliqué, c'est un gros défi je dois dire. La première rédaction des propositions doit être présentée à l'ICG à la fin de janvier. C'est-à-dire qu'on a un travail intense à faire,

beaucoup de travail à réaliser, cela paraît un peu irréaliste vu la complexité du processus est le faite que le processus de supervision de l'IANA doit être parallèle à d'autres processus de responsabilité au sein de l'ICANN, et nous savons que le processus de la responsabilité a été un peu retardé et n'a pas encore commencé. On est en train de le définir au cours de cette réunion.

Je crois qu'il va falloir qu'on passe beaucoup de temps à travailler, jour et nuit, sur cette question pour arriver à répondre en temps voulu. Il semble que ces délais ne peuvent être prolongés vu le processus dont vous nous avez parlé, Jean-Jacques.

Je vois qu'Eduardo Diaz lève la main. Eduardo vous avait la parole, ensuite Holly, puis Evan et Tijani.

EDUARDO DIAZ :

Merci, Monsieur le président. Hier, j'ai participé à la réunion CCWG. Larry Strickling nous a dit que cette question des délais est plus ou moins flexible. En tout cas, c'est ce que j'ai compris. Nous avons la date d'expiration du contrat, mais il nous a dit qu'on pouvait reporter un peu, prolonger un peu ce délai parce que nous devons faire ce travail comme il faut.

La première chose qui me vient à l'esprit c'est que nous sommes en train de fixer des délais et peut-être que le résultat qui en découle ne sera pas le meilleur résultat, ou le résultat espéré, surtout qu'il y a les vacances et ce type de choses. Il nous sera impossible de travailler. Je me demande s'il est possible de reprendre le délai que l'ICG avait établi,

fin janvier, car ceci nous donnera un peu de temps pour faire un peu mieux les choses.

C'est mon opinion. Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Eduardo. Jean-Jacques, qu'est-ce que vous en pensez ? Est-ce que vous pensez que nous pouvons reporter les délais pour que l'ICG reçoive les propositions ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Olivier. Je pense qu'il y a deux points importants à considérer. L'un est politique, le deuxième est pratique. La considération politique et que maintenant il me semble que les autorités américaines, à travers ce qu'a dit Larry Strickling, exprime la possibilité d'avoir une certaine flexibilité.

Mais je pense que pour des questions pratiques, notre groupe et les autres groupes qui sont concernés par ce travail devraient accepter les délais tels qu'ils ont été établis. Sinon, nous allons reporter nos délais. Et finalement, on n'y arrivera jamais.

Mettons qu'au printemps, ou en été 2015, nous allons nous rendre compte, et les autorités américaines vont se rendre compte, qu'on est sur la bonne voie pour le contenu, mais qu'il y a un problème de calendrier. À ce moment-là, on pourra avoir recours à cette flexibilité. Pour le moment, je pense que ce serait une mauvaise politique est une très mauvaise approche pratique, au moins pour nous, de commencer ainsi. Nous devons respecter les délais qui ont été publiés.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Jean-Jacques. Maintenant nous avons Holly Raiche.

HOLLY RAICHE : Merci, Olivier. Hier, il y a eu de déclaration importante. D'abord, c'est celle du secrétaire du département elle-même, Pritzker, qui a soutenu à 100 % le modèle multipartite.

Ce qui est plus important, c'est ce que Larry Strickling a dit. Il a dit un nombre de choses très importantes. D'abord, la responsabilité passe par les deux fois, parce que c'est une responsabilité technique. Il y a donc des prérequis techniques. Que se passe-t-il s'il n'y a pas de conformité ? Donc ce type de responsabilité doit être intégré. L'autre responsabilité, qui l'inquiète d'ailleurs et il a dit deux fois, que se passe-t-il si quelqu'un essaye de faire défiler ratages au niveau du conseil d'administration ? Je doute que c'est ce qu'il l'est en train d'entendre au niveau politique parce que c'est ce qu'il était en train de dire très clairement : vous ne nous avez pas dit ce que vous allez faire. Donc c'est ce niveau de responsabilité, et je pense que c'est aussi un niveau de préoccupations.

Concernant le calendrier, il a déclaré que nous avons suggéré un calendrier qui va expirer lors de l'expiration du contrat IANA. C'est-à-dire que c'est la communauté maintenant qui doit travailler. Moi j'ai respiré à fond et j'ai pensé « voici un niveau de flexibilité dont je n'ai jamais entendu parler ».

Je pense que l'interprétation de Jean-Jacques est correcte, que nous devrions commencer à travailler d'abord. Il y a une certaine flexibilité mais il ne faut pas s'en servir tout de suite. Il va falloir rédiger un texte.

Je pense qu'on devrait tous se mettre autour d'une table et à écrire des notes, faire une ébauche des différents niveaux de responsabilité assez de niveau.

L'une est la réponse à SSA68. Il y a 67,68, il y a un avec l'ICANN, ensuite il y a un protocole d'entente avec l'IETF. Il y a un autre accord avec l'IAB. Donc il y a trois contrats qui concernent les fonctions IANA. SSA68 a bien montré qu'il n'y a pas de corps des fonctions IANA. Il y a des fonctions qui sont liées à des contrats qui dépendent de ses fonctions. Il y a trois parties contractantes. C'est donc quelque chose de beaucoup plus compliqué.

Une feuille de route de cela pourrait être très utile pour dire « voici la complexité qu'on a sur cette feuille de route. Voici la responsabilité dans ce contexte. Et c'est pour cela que les États-Unis disent que cette responsabilité correspond à telle voie. Il y a une responsabilité plus large qui est en relation avec le type qui existe au niveau du modèle multi partie si ce modèle multipartite est en danger. » C'est ce type d'analyse où nous abordons les règlements, les constitutions, pour voir qu'est-ce qui existe. Donc je pense que c'est une tâche beaucoup plus complexe que les tâches liées aux fonctions.

D'après ce que Larry Strickling a dit, il considère qu'ils sont indissociables. Il a dit « je veux que ça soit amplement testé. Je ne veux pas de mauvaise surprise ». Et cela se traduit par le fait que cela sera étudié à la loupe aux États-Unis à un niveau politique. Il veut que nous fassions bien notre travail. Si on a besoin de plus de temps, peut-être qu'on pourra le prendre. Mais ce que je vous propose, c'est d'essayer

d'abord en tant que groupe de commencer par mettre nos réflexions par écrit.

Ensuite, je voudrais savoir si ce petit groupe, devrait participer à la réunion vendredi. Parce que du point de vue de l'ALAC, je pense qu'il nous faut commencer à soutenir aussi certaines choses de notre côté. Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Holly. Nous avons quelques heures à la fin de la journée, et nous allons avoir quelques séances spécifiquement sur la transition de la supervision de l'IANA. Je pense que nous en saurons exactement où nous sommes.

Je vais clore la liste des intervenants pour qu'on puisse respecter notre ordre du jour de ce matin. J'ai Evan, Tijani, et Alan dans la liste. Nous commençons avec Evan Leibovitch.

EVAN LEIBOVITCH : Merci, Olivier. Je vais garder mon commentaire pour les séances suivantes pour vous faire gagner du temps.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Evan. Tijani Ben Jemaa, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Olivier. Jean-Jacques, je ne pense pas que ce soit de la responsabilité de l'ICG de décider d'un plan B parce que si le plan ne marche pas, cela veut dire que nous avons atteint la date d'expiration

du contrat. Dans ce cas-là, c'est une question de politique de haut niveau. Ce n'est plus la responsabilité du groupe.

Ce groupe est responsable de recueillir les propositions et de les soumettre, c'est tout. C'est pour cela que le groupe ne peut pas avoir de plan B, parce qu'un plan B nécessitera quelque chose qui sera à l'extérieur des prérogatives du groupe.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Jean-Jacques, voulez-vous répondre ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. Oui, Tijani, vous avez absolument raison. Je ne l'ai peut-être pas exprimé correctement mais j'ai bien dit qu'il n'y aura pas de plan B. Je n'ai pas expliqué toutes les raisons, mais la principale raison c'est celle que vous venez de donner ; notre mandat n'inclut pas cette approche. Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Jean-Jacques. Alan vient de me dire qu'il va céder sa place pour ne pas nous retarder. Comme je l'ai mentionné cet après-midi, la première séance sera avec l'ASO, le conseil d'adresse, et l'organisation d'adressage. Le sujet portera sur la transition de la supervision des fonctions IANA puisqu'ils font parties des communautés opérationnelles.

Tout de suite après, nous aurons une réunion avec les membres de l'ICG. Nous faisons partie des deux communautés avec lesquels l'ICG aura des discussions bilatérales, une étant le GAC, l'autre étant l'ALAC.

Tout de suite après, nous aurons un après-midi entier sur la transition de la supervision des fonctions IANA. On aura une séance de travail dans laquelle on procédera comme il a été proposé sur les prochaines étapes, les propositions, etc.

Maintenant je passe au groupe de travail suivant, qui est le groupe de travail d'At-Large sur les défis à venir. Pour cette mise à jour, nous avons Evan Leibovitch et Jean-Jacques Subrenat. Je ne sais pas très bien qui va parler des défis futurs. Vous êtes tous les deux très aimables, mais il va falloir que l'un de vous prenne le microphone. Evan Leibovitch, allez-y.

EVAN LEIBOVITCH :

Bon c'est un diplomate et un canadien et aucun des deux n'arrive à prendre de décision. On n'obtient aucun résultat de cette manière. On pourrait poursuivre pour une demi-heure en disant « allez-y, s'il vous plaît. »

Un bref récapitulatif. La plupart du travail de notre groupe de travail sur les défis futurs portait sur la question de la responsabilité. Si vous aviez participé à la réunion avec le conseil d'administration, vous auriez vu qu'on a beaucoup de travail dans ce domaine.

La question de la responsabilité est devenue une question prédominante ; donc on essaye d'appliquer la méthodologie les futurs enjeux et c'est le type de processus qui rend folles les personnes méticuleuses. Normalement nous ordre du jour ont deux types d'objectifs. On essaie d'être ouvert et innovant. Mais cela dit nous avons beaucoup de travail à faire. Nous avons toutes les tâches dont

nous a chargé le groupe thématique 4 d'ATLAS II. Nous avons la question globale de la responsabilité aussi.

Lors de notre dernière téléconférence du groupe de travail, nous avons exploré le concept de confiance ; la transparence, la responsabilité, et des mécanismes semblables qui ne sont pas des fins en eux-mêmes. Et qu'il y a une question de fond concernant la confiance et la légitimité. Améliorer la transparence et la responsabilité sont des composants nécessaires pour améliorer la confiance.

Il y a différentes communautés au sein de l'ICANN qui ont des problèmes de confiance avec le public. Cela s'est manifesté à travers différents processus, parmi lesquelles le fait qu'il y a eu des membres de la communauté qui ont été identifiés par le Wall Street Journal lorsqu'il essayait de trouver ce qui allait mal avec l'ICANN.

Il y a des problèmes de perception, et l'une des manières par lesquelles l'ICANN peut aborder cela serait d'être responsable et transparente de manière pour générer de la confiance.

Je vous donnerai un exemple point à un certain niveau, la transparence pourrait vouloir dire que toutes nos réunions sont ouvertes, que toutes les transcriptions sont disponibles, chaque petite conversation qui a eu lieu doit être présentée aux publiques par cet énorme flux de données.

On a un déluge d'information qui est généré. Mais est-ce que cela veut dire que l'ICANN est transparente ? À un certain niveau, oui. Mais le volume est-elle que c'est un problème pour la participation. Ça devient un problème pour la sensibilisation. Donc même si on est très transparent à un certain niveau, on a toujours beaucoup d'obstacles à

surmonter. Donc voilà un exemple du type de question que l'on est en train de traiter.

Au préalable, on a généré des travaux qui étaient plutôt des documents inutiles. Plutôt des conseils. On essaye d'améliorer cette situation. Voilà à peu près une indication de notre manière de travailler sur cela.

Jean-Jacques, avez-vous quelque chose à ajouter ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Non. Votre éloquence à tout couvert. Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Jean-Jacques, et merci pour cette mise à jour Evan.

Une question brève pour m'assurer qu'on est prêt par rapport à la voie de responsabilité. On vient de se réunir avec le conseil d'administration tout à l'heure. Il y a eu des recommandations qui ont été envoyées au groupe de travail sur les défis futurs qui impliquaient un certain suivisme. Comment cela fonctionnera-t-il avec le reste du travail du groupe de travail ?

EVAN LEIBOVITCH : Merci, Olivier. Comme nous l'avons indiqué lorsque nous avons mentionné les discussions à propos de ces recommandations, nous les avons divisés en recommandations qui nécessitent une activité à long terme, et des recommandations qui requièrent des mesures immédiates parce qu'elles été liées au calendrier IANA.

Maintenant, nous avons nos propres défis internes qui consistent à s'occuper de ses deux processus séparément. Comme vous l'avez remarqué, c'était Holly qui a parlé des recommandations immédiates par rapport auxquelles nous essayons de travailler avec certains mécanismes. Cela peut être au sein du groupe sur les défis futurs. Il se pourrait aussi être à l'extérieur. Mais nous sommes conscients de cette distinction entre les recommandations qui ont besoin d'être traitées immédiatement et celles que l'on peut aborder de manière traditionnelle à long terme.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Evan. Je pense qu'on a également une action à suivre de notre première réunion de dimanche, au moment où on avait établi qu'il y aurait une autre voie de responsabilité ad hoc qui puisse répondre rapidement à la voie de responsabilité.

Holly ?

HOLLY RAICHE : Laissez-moi revenir en arrière par rapport à la décision de ce que nous devrions faire avec les recommandations du groupe thématique 4.

Beaucoup de ces recommandations ont été assignées au groupe sur les défis futurs, et il y a eu un peu de travail initial qui a été accompli sur la responsabilité par Evan dans le cadre de ce groupe.

Le long des discussions, il est devenu apparent que les questions de haut niveau étaient différentes de ce qui devait être fait immédiatement.

Cela veut dire qu'on a besoin d'avoir des personnes. On a besoin probablement de la vie de Jean-Jacques. Et nous avons besoin de toute personne intéressée à notre travail.

Si je comprends bien, il va falloir qu'on approuve quelque chose. Je pense c'est le long des lignes « devrais-je considérer quelques phrases pour dire que c'est ce lorsqu'on fait. Est-ce que nous pouvons créer un groupe ou quelque chose d'officiel ? Originellement, on est un groupe sur les défis futurs. Donc nous n'avons pas nécessairement les statuts et les moyens pour le faire.

Donc il me semble qu'on a besoin de constituer un processus officiel. Je ne pense pas que les gens soient si occupés par l'endroit où cela est constitué. Mais je serai très heureuse d'écrire quelques phrases qui décrivent l'état de notre travail, qui serait une manière de reprendre littéralement les mots de Larry Strickling et de dire « voilà ce qu'on doit faire, on doit coopérer et on doit contribuer au travail de Jean-Jacques afin qu'il y ait un groupe ALAC qui travaille sur la responsabilité. »

Je ne sais pas comment cela va être constitué, mais je sais que c'est urgent. Je serais prête à collaborer avec vous pour rédiger et intituler ce que vous voulez.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Holly. D'ailleurs, j'ai les actions à suivre de dimanche 12 octobre. Sur le sujet urgent concernant la NTIA, la transition de la supervision des fonctions IANA, une motion a été faite pour créer un groupe de travail ad hoc sur la responsabilité et la gouvernance. Son rôle serait en

premier lieu de s'occuper des questions logistiques, des listes de diffusion, de l'allocation du personnel, et ainsi de suite.

Donc, « créé un groupe de travail ad hoc sur la responsabilité et la gouvernance qui se penchera de manière initiale sur les questions de la transition de la supervision IANA. » Je crois que ça portait en général sur des questions de supervision et puisque cela inclut la responsabilité, on ne sait jamais quelle autre partie ça va comprendre. On doit inclure les membres du CCWG à confirmer, donc le groupe de travail intercommunautaires que nous avons. Alan Greenberg, de membres de l'ICG, bien sûr, et le vote qui aura lieu. Bien sûr l'ALAC en créant des groupes de travaux ad hoc a besoin de voter sur cela. Donc je crois qu'Alan s'est porté volontaire pour rédiger la motion en quelques lignes qui seraient probablement ce qu'on a sous les yeux.

Dans la séance de clôture de jeudi, on aura un vote. Entre-temps, le personnel a déjà créé des listes de diffusion d'emblée pour être prêt. Donc tout de suite après cette réunion, nous serons opérationnels. Ce n'est pas la peine de discuter de processus, car on pourra passer tout de suite au vif du sujet une fois qu'on aura voté. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires à ce sujet ? Alan Greenberg ?

ALAN GREENBERG :

Je veux dire que je n'ai rien rédigé. Enfin faite, je pense que j'avais même oublié. Mais si quelqu'un d'autre a rédigé un document, je serais heureux de le soutenir.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Alan. Je ne pense pas que ce soit le cas. Nous vous attendons. Vous avez jusqu'à jeudi. On vous le rappelle tout simplement.

HOLLY RAICHE : J'aimerais renvoyer à Alan et à tout le monde ce que Larry Strickling a dit parce qu'il me semble que c'est exactement ce qu'il nous faut. Il a dit « voici ce que signifie la responsabilité. Voici ce que l'on recherche. » Et je vois très bien que c'est cela que l'on recherche.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Holly. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? John Laprise ?

JOHN LAPRISE : Bonjour. Je suis membre de NARALO. Je voudrais souligner ce qui suit. Cette question a été déjà discutée dans d'autres réunions de l'ICANN et IGF. On est tous très concentrés sur les exigences spécifiques qu'il faut satisfaire par rapport à la lettre de la NTIA. Mais en définitive, le résultat de notre proposition sera approuvé par la NTIA à, on ne sera pas approuvé. C'est les gardiens et il est essentiel de faire attention à toutes leurs exigences. Même celles qui sont implicites. Donc les commentaires de STRICKLING correspondent exactement à l'opinion des États-Unis.

Pour ce qui est des politiques nationales des États-Unis, je parle en tant que citoyen américain, je ne me préoccuperais pas trop des changements de politique du gouvernement des États-Unis quant à leur impact sur le plan de transition. La branche exécutive a un avis très différent de celui que vous voyez au sein du congrès. Le congrès

d'habitude c'est du bavardage, c'est tout. Il faut faire attention à la branche exécutive. Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, John. Je sais qu'il s'agit d'une question qui est potentiellement un trou noir qui peut absorber tout ce qui se trouve sur son chemin. On parle maintenant du groupe sur les défis futurs, et on est revenu à l'IANA. On ne fuit jamais ce sujet de transition.

Est-ce qu'il y a des questions des commentaires en ce qui concerne les défis futurs ? Non ? Alors on passe au sujet suivant. Le groupe de travail sur les nouveaux gTLDs.

Nous allons redonner la parole à Evan Leibovitch, le président du groupe de travail des nouveaux gTLDs. Evan ?

EVAN LEIBOVITCH : Merci beaucoup, Olivier. Je profiterai de mon sang maintenant pour reprendre la discussion d'hier soir lorsqu'on s'était rencontré en personne avec les membres du groupe de travail. En ce moment on est chargé de deux tâches. L'une a été remise et je vais vous l'expliquer tout de suite. L'approche At-Large à ce qui pourrait se passer dans les futurs cycles de nouveaux gTLD est une préoccupation. Il y a des aspects qu'on aimerait résoudre par rapport au premier cycle. Et on a une tâche énorme qui nous attend de considérer les paramètres et les mesures, de revenir aux communautés, de découvrir quelles seraient les conséquences d'une expansion des gTLDs, et puis de répondre pour quatre larges puisse faire des recommandations.

À partir d'hier, nous savons que l'ICANN assumera une approche très délibérative pour le deuxième cycle. Ils ne vont pas se précipiter. Ça fait du bien de savoir cela. Cela nous donne le temps de reconsidérer la situation, de réviser les paramètres, de le discuter avec nos communautés, et de faire des commentaires très sérieux pour pouvoir avancer, spécifiquement pour aborder des questions d'importance pour nous comme les évaluations de la communauté, le soutien des candidats des pays en développement, et d'autres par le processus d'objection qui n'a pas de très bien marché tel qu'il a été conçu en tout cas.

Cela a été remis parce que c'est une action à long terme. On s'est dit qu'on aurait le temps de travailler dessus. Donc on l'a remis. Entre-temps, on a une question immédiate. Il faut qu'on s'en occupe. Cela a trait à des processus et médias, ce sont les composants des programmes des gTLDs, une partie de l'accord du soutien des candidats avec l'ICANN qui visait à fournir des sauvegardes publiques sur la base de l'analyse des membres d'At-Large.

HOLLY RAICHE :

La cabine reçoit pas de son. Il n'y a pas d'électricité. Est-ce que nos interprètes peuvent nous entendre ? Oui. Nous pouvons continuer.

EVAN LEIBOVITCH :

Donc je continue avec le microphone mobile jusqu'à ce que ce problème technique soit résolu.

Comme je l'ai dit, nous avons eu une évaluation qui disait que le processus d'engagement d'intérêt public tel qu'il a été présenté

beaucoup de défauts et de lacunes. Enfin faite, pendant l'été, nous avons eu un processus de consultation publique qui n'est pas quelque chose que l'ALAC fait souvent, mais cela a été fait parce que le conseil d'administration de l'ICANN ne voulait pas le faire. Les anciens membres du personnel et du conseil d'administration de l'ICANN croyaient que cette question avait été traitée de manière satisfaisante.

Ce n'était pas notre avis. Nous avons suivi notre propre processus de commentaire public. Les commentaires que nous avons reçus de l'industrie des noms de domaine disait que tout fonctionnait bien telle qu'elle est qu'ils ne voulaient rien changer, les réponses du reste du monde en réalité disaient que non. Ce n'était pas le cas. Il fallait résoudre certains problèmes.

Une partie de la communauté a suggéré une solution qui portait sur la création d'un conseil d'avis de politique. C'était une alternative. On a consulté le processus et on a trouvé qu'il y avait une divergence d'opinion par rapport à cette possibilité de créer des conseils d'avis de politique. Donc on s'est divisé en deux. D'une part on essayait d'avoir le soutien large de la communauté qui pensait que les PICs étaient une mauvaise idée. Et on a eu un certain niveau de soutien pour cette initiative de la part des gouvernements. Certains collègues du GAC allaient reprendre cette question. Hier soir, nous avons essayé de travailler avec certains individus au sein des gouvernements pour créer une position conjointe ALAC-GAC par rapport à cela qui pourrait fournir une déclaration qui attirera l'attention du conseil et arrêtera ce processus avancer dans le domaine des TLD jusqu'à ce qu'on puisse garantir les sauvegardes et l'engagement public.

Voilà où on n'en est en ce moment. Nous avons deux personnes, Raf Fatani et moi-même qui travaillons sur une déclaration possiblement pour la présentation de jeudi en ce qui concerne l'avis de l'ALAC pour que le conseil d'administration de l'ICANN arrête ce processus de nouveaux déploiements de TLD jusqu'à la résolution de l'engagement de la part de la communauté.

Entre-temps, dans le cadre de notre interaction avec le GAC, nous allons essayer de créer un petit groupe composé de personnes de l'ALAC, des personnes at large, et des personnes du gouvernement pour essayer de trouver une solution.

Nous avons un consensus qui dit que les PICs sont une mauvaise idée. On n'a pas de consensus pour une solution, et donc il faut qu'on se mette d'accord pour pouvoir dire qu'on travaille sur ce problème et en même temps il faudrait dire que le régime actuel ne fonctionne pas.

Je suis prêt à recevoir vos questions.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Evan. Nous avons un problème électrique au niveau des micros. Donc nous avons un micro mobile qui fonctionne en ce moment.

En voudrais savoir si vous avez des questions des commentaires concernant le rapport d'Evan.

ALAN GREENBERG : C'est juste une suggestion. Lorsque nous parlons des flics, je recommanderais de ne pas dire que les PICs ne fonctionnent pas. Il y a

des aspects des PICS qui fonctionnent. Ils ne font pas partie de la partie dont on parlait qui ne fonctionne pas et qui est très importante à l'aspect que nous examinons.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Alan. Evan ?

EVAN LEIBOVITCH : Lorsque je dis « les PICS ne fonctionnent pas », je suis en train de simplifier les choses. Il y a deux composants au PICS. D'une part nous avons des composants qui sont obligatoires à tous les contrats. Ils ont surtout à voir avec les questions de propriété intellectuelle.

Une autre partie des PICS est optionnelle et concerne celles qui sont supposées avoir trait à la protection publique. Voilà ceux qui contiennent les principaux défauts.

Donc il semblerait y avoir un consensus général que les composants ayant trait à la protection publique ont un nombre significatif le problème et de déficience.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Un petit suivi de la part d'Alan, et puis nous avons Tijani.

ALAN GREENBERG : Merci, Evan. Ce n'est pas le manque de précision qui me préoccupe. C'est le fait que si on fait une déclaration générale, quelqu'un pourrait venir rejeter votre position et rendre invalide toute la déclaration.

Je vous promets que lorsque la déclaration finale sera publiée, « les PICs ne fonctionnent pas » ne sera pas dans la déclaration. Inutile ne sera pas mentionné non plus.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup. Je voudrais vous rappeler que notre réunion avec le GAC aujourd'hui porte sur les PICs et les sauvegardes du GAC de catégorie 1. Puis nous avons la transition du rôle de supervision des fonctions IANA comme deuxième sujet. En troisième lieu, nous avons le sommet At-Large.

J'espère qu'on pourra discuter de ces sujets rapidement. On a une heure pour trois sujets ce qui est déjà un défi.

Tijani Ben Jemaa, je vous passe la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Olivier. Evan, je voudrais que le travail soit vraiment séparé du travail sur le site l'avenir à partir de maintenant. Et je pense que cela doit continuer. Ce n'est pas la peine de travailler aujourd'hui sur un point et demain sur un autre. Ce sera compliqué de le faire ainsi. Il faut qu'on s'organise, il faut savoir qu'on a un groupe de discussions qui fait ce travail je suis sûre qu'ils continueront à une vitesse majeure parce que si la GNSO a créé ce groupe, il me semble que le but est de travailler plus

Il faut qu'on soit ponctuels. Qu'on soit à l'heure. Compris par nos opinions. Connaît des positions claires. Et il faut qu'on soit prêt pour toute surprise.

EVAN LEIBOVITCH :

Pour répondre. Je parle du travail immédiat.

Lorsqu'on sait c'est parce qu'on s'est réuni hier soir avec le groupe de travail des nouveaux gTLD, la réunion portait sur les engagements d'intérêt public parce que cette réunion avec le GAC était quelque chose d'immédiat, parce que c'était une nécessité de présenter à la communauté un plan cette semaine, ça ne veut pas dire que l'autre partie de notre travail devient de deuxième classe.

C'est uniquement que pour cette semaine et pour le travail que nous devons effectuer cette semaine, les PICs sont devenus une partie centrale. Ceci est clair au fur et à mesure qu'on avance que parce que l'ICANN a adopté une position délibérative pour ce qui est du deuxième cycle, est en train de travailler sur une collecte immédiate informations là-dessus.

Je fais partie du groupe de discussions, et c'est pourquoi j'ai exprimé mon commentaire à ce sujet. Nous avons des problèmes avec l'évaluation de la communauté. Nous avons des problèmes avec le soutien des candidats. Nous avons également des problèmes avec le Module 3.

Tout cela est compris. Tout cela avance. C'est simplement une question de priorité cette semaine qui nous fait traiter d'abord les questions plutôt urgentes.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Evan. Vous avez mentionné une position éventuelle que l'ALAC devrait voter durant la séance de clôture de jeudi. Pourriez-vous expliquer davantage quand est-ce que cette déclaration cette version préliminaire serait prête à présenter à l'ALAC ?

Nous sommes tous très préoccupés. Donc dès que possible serait mieux. Quand est-ce que vous pourriez le faire ?

EVAN LEIBOVITCH : On échange des regards ici, moi et Raf. Je suppose qu'on travaillera sur cela immédiatement à la fin de la réunion avec pour objectif d'avoir quelque chose d'utile a présenté jeudi. Je crois que nous pouvons nous orienter sur la base du résultat de notre réunion avec le GAC aujourd'hui.

Si les membres ont un consensus approximatif du fait que le GAC est d'accord avec nous sur ces questions, nous pourrons procéder avec la rédaction de notre déclaration. Mais nous avons l'intention de faire circuler cette version préliminaire dès que possible avant la fin de cette réunion.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Evan. Comme résultat, je pense que si vous voulez accélérer les choses, la première chose serait de ne pas attendre jeudi pour fournir une première version à l'ALAC. Puis attendre que l'ALAC vote dessus immédiatement.

EVAN LEIBOVITCH : La version préliminaire sera publiée sur la page wiki dès que possible pour que tout le monde ait l'occasion de la lire, et le personnel At-Large devra créer la page wiki à ce sujet.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Ariel, il serait bien de le faire dès que possible. Et puis en informer Evan. Donc dès que vous auriez la version préliminaire, vous pouvez informer le groupe à travers la liste de diffusion At-Large pour qu'ils puissent la lire immédiatement et fournir leurs commentaires.

EVAN LEIBOVITCH : Merci. Juste pour que vous soyez au courant de la mécanique que nous sommes en train d'utiliser, pour la version préliminaire nous allons utiliser un document Google partager. S'il y a d'autres membres de la communauté qui veulent nous aider et participer, soit observer le processus, soit faire des contributions sur le fond, ils sont les bienvenus. C'est toujours utile d'avoir plus que deux personnes qui sont en train de rédiger. Cela aide à accélérer.

Dès qu'on aura des résultats, vous et le personnel allez recevoir la première version préliminaire. On pourra la faire circuler comme vous voulez.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Evan. Serait-il possible de l'avoir pour ce soir, si vous plaît, puisque nous n'avons que la soirée musique ? C'est soit vous préparé le document soit vous chantez au karaoké.

EVAN LEIBOVITCH : Je vais sans aucun doute préparer le document.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Pardon, Evan. Non, mais dès que possible. C'est une question très importante. Bien sûr tout dépend de nos discussions avec le GAC cet après-midi. C'est un sujet sur lequel nous travaillons depuis un bon moment, et il y a eu un push back important de la part du conseil d'administration par rapport à cette question et le développement de ces questions.

Vous avez mentionné une chose : la nomination d'une personne en ce qui concerne la responsabilité publique. Est-ce que vous voulez aborder cette question ?

EVAN LEIBOVITCH : Je n'ai que des avis personnels à partager en ce moment. Je pense que l'ICANN devrait établir une opinion organisationnelle des sauvegardes publiques sur la base de notre compréhension actuelle des PICs. Cette personne aura très peu à appliquer en ce moment mais avoir une position qui pourrait appliquer les sauvegardes publiques sans sauvegardes en place me paraît être un peu inutile. Notre intention est de travailler là-dessus.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci. Il est 10h59. Dans quelques secondes, il sera 11 heures du matin, heure locale, et cela nous amène au deuxième point de l'ordre du jour : la mise à jour sur les noms de domaine internationalisés avec Sarmad Hussain, le responsable principale du programme IDN, et Jia-Juh Kimoto

qui n'est pas là et qui appartient à la gestion du programme de l'intelligence commerciale. Est-ce qu'elle se joindra nous plus tard ?
Excellent.

La première fois que j'ai rencontré Sarmad, c'était durant la réunion ICANN de Nairobi. Mais bien qu'il ne faisait pas partie de l'ICANN à cette époque, il faisait partie du projet PanLocalization. Lorsque quelqu'un en ce temps-là parlait des IDN, personne ne savait ce que ça voulait dire, d'avoir des caractères non latins mis en place sur Internet. Personne ne savait quelles en étaient les implications. Quelle idée bizarre !

Sarmad avait l'air de tout savoir. Donc on lui a demandé de rejoindre At-Large. Il ne l'a pas fait. Il a rejoint SSAC. La stabilité en relation à ces sujets. Maintenant, il est le responsable principal du programme des IDN.

Il va nous présenter une mise à jour. Il a une présentation, mais notre système de micro ne fonctionne pas. Je vais devoir vous passer mon micro. Sarmad ?

SARMAD HUSSAIN :

Merci. Ce que nous avons fait depuis Singapour était de se présenter à tous les SOs et les ACs et fournir une mise à jour à chacune des réunions de l'ICANN. Donc voici la mise à jour du programme IDN de l'ALAC.

Est-ce que nous pouvons passer à la diapo qui contient l'ordre du jour ?
Merci.

Pour la présentation d'aujourd'hui, je vais introduire rapidement le programme IDN est ce qu'il fait, ensuite nous allons nous concentrer sur

la mise à jour concernant le programme IDN-TLD et les efforts de sensibilisation que nous effectuons dans la communauté afin de faire participer la communauté et la maintenir informer. Ensuite je vous parlerai des prochaines étapes.

La diapo suivante, s'il vous plaît. En ce qui concerne le programme IDN pour ICANN, nous nous focalisons sur trois domaines principaux. L'une des choses principales que nous faisons, c'est assisté dans le cadre de l'évaluation des chaînes IDN ccTLDs pour les délégations éventuelles. Donc nous mettons en place le programme accélérat pour les candidatures IDN ccTLDs.

En plus, nous avons un très grand programme en cours pour développer des règles de génération de labels pour la zone racine. Je vais entrer dans les détails à la diapo suivante.

La troisième chose que nous faisons est la mise en œuvre des directives IDN. Ces directives sont développées en consultation avec le ccNSO et la GNSO. Nous avons des volontaires venant de ces groupes qui développent des directives applicables au deuxième niveau, au niveau supérieur. Ils se focalisent sur la réduction de risque et de confusion du consommateur.

La dernière fois qu'ils ont été mis à jour étaient en 2011. Nous sommes en train de regarder si nous pouvons revoir ces directives avec l'aide de la GNSO et de la ccNSO. Cette fois, ce que nous aimons faire serait de faire participer l'ALAC à ce processus.

Le travail que nous faisons est aussi un effort de sensibilisation auprès des communautés pour que les communautés sachent ce qui se passe au niveau du programme IDN.

La diapo suivante, s'il vous plaît. Nous arrivons au programme IDN-TLD. Si l'on regarde le nom de domaine traditionnel, si l'on regarde le deuxième niveau, nous avons des noms de domaine comme ABC-123. Mais au niveau supérieur, au premier niveau, les noms de domaine ont été en général très restreints, beaucoup plus restreint qu'au deuxième niveau. Par exemple vous pouvez avoir des lettres au premier niveau, comme XY, mais vous ne pouvez pas avoir au premier niveau des tirets et des chiffres. Donc même pour ASCII les noms de domaine de premier niveau ont toujours été plus conservateurs que ceux du deuxième niveau et des autres niveaux.

La diapo suivant il vous plaît. Lorsque nous analysons les autres scripts au-delà d'ASCII et que nous regardons les noms de domaine internationalisé, des fois ce n'est pas très clair. Parce qu'en ASCII nous avons le principe des lettres. Le premier niveau ne peut inclure que des lettres, pas de chiffres, rien d'autre. Mais pour les autres scripts, lorsque nous commençons à les inclure, il n'est pas clair qu'est-ce qui forme une lettre ou comment le principe des lettres d'ASCII pourrait s'étendre à ces autres scripts, à ces autres alphabets.

Donc nous sommes en train de mettre en place un large programme maintenant qui inclut un effort de la communauté dans le cadre de ses scripts, pour conseiller l'ICANN, pour voir qu'est-ce qui peut être considéré comme une lettre dans leur alphabet, dans les scripts qu'il

utilise. Donc nous devons définir quels caractères peut être introduit dans un label de premier niveau.

En plus, la manière dont Unicode définissent caractères ou ces tables dans leur langue, peut prêter à confusion entre deux codes différents. Donc il faudra aussi définir la variance.

Ensuite, nous devons définir toutes préoccupations concernant ces labels parce que l'ASCII est un système d'écriture assez simple, mais dans d'autres systèmes d'écriture il y a des règles assez compliquées, assez complexes sur la formation de symboles, qu'est-ce qui peut venir après quoi, la formation de syllabes, donc ce sont des systèmes d'écriture sensible contexte.

Ce programme TLD se focalise sur l'analyse de toutes ces règles pour la formation de labels de domaine de premier niveau, pour que ces labels puissent être formés de manière transparente. Si quelqu'un qui se porte candidat peut savoir ce qui peut être un label lisible ou non au premier niveau.

La diapo suivante, s'il vous plaît. Ici vous voyez le programme qui a commencé en 2011, où il y avait eu six études de cas qui ont été faites pour définir ou comprendre les types de problèmes qui existent. Ces problèmes ont été intégrés ensemble, et sur cette part, un plan a été trouvé pour résoudre ces problèmes.

La diapo suivante, s'il vous plaît. Le plan consiste et qu'on doit commencer par ce qu'on appelle un répertoire de début maximal, MSR ; c'est la liste de points de codes qui excluent les chiffres et les tirets, la ponctuation. Cela a été envoyé à chaque communauté. Chaque

communauté va l'adapter à son alphabet par le biais d'un panel de volontaires. Ils vont examiner leur partie du répertoire de début maximal. En fonction de cela, c'est panels vont faire une proposition à l'ICANN sur les caractères qui pourraient être utilisés dans la formation d'un nom de domaine de premier niveau.

L'ICANN reçoit les propositions individuelles de chaque communauté sur les différents scripts et les différents alphabets et pourra intégrer cela dans un grand tableau de langage que l'on appelle les règles de génération de labels pour la zone racine. Ceci est effectué à travers un panel d'intégration qui est maintenue par l'ICANN. Mais les panels de génération, qui sont des groupes volontaires venant de la communauté, sont hébergés et gérés par les communautés elles-mêmes.

La diapo suivante, s'il vous plaît. À ce stade, un panel de génération de langue arabe a été formé. Pour la langue chinoise aussi. Le MSRI qui était le point de départ, était pour 22 alphabets, et a été lancé en janvier. En décembre, il restait six alphabets. Ils seront publiés en décembre de cette année. Donc le MSR sera complet à la fin de cette année, et ce sera la contribution pour le panel L-generation qui va développer ces propositions.

Nous espérons que les panels de génération de la langue arabe et chinoise auront finalisé leur travail vers la fin de cette année, ou au début de l'année prochaine, afin de pouvoir diffuser les premiers LGR qui vont être ensuite établis à la fin de l'année financière.

La diapo suivante, s'il vous plaît. Ici vous voyez tous les alphabets sur lesquelles nous devons travailler. Ce qui n'est pas envers a besoin davantage de participation. Nous avons déjà contacté les membres des

communautés. Plusieurs de ces communautés que vous voyez en couleur jaune sont en train de travailler, mais leur travail n'a pas encore été finalisé.

La diapo suivante, s'il vous plaît. Nous essayons également de travailler avec la communauté, de faire participer la communauté pour leur dire ce que nous étions en train de faire, et ce que sont les exigences aussi parce que beaucoup de travail est basé sur la sensibilisation des communautés. Donc nous avons contacté les communautés. Nous faisons des mises à jour régulières auprès de l'ICANN, des SOs et des ACs au cours des réunions. Mais nous allons aussi à des réunions régionales et nous essayons de faire participer plus de gens à ce processus.

La diapo suivante, s'il vous plaît. Nous avons également beaucoup d'informations sur notre site Web.

La diapo suivante. En ce qui concerne notre avancée, nous allons continuer à travailler sur le programme IDN-TLD. Nous recherchons maintenant les conseils de la communauté sur les IDN et les directives de mise en œuvre qui seront présentées cette année. Bien entendu, nous continuons à soutenir le processus accéléré IDN-TLD.

Récemment, les chaînes d'Irak et de Biélorussie ont été approuvées. Il y a une série d'autre chaîne qui sont en train d'être traitées et qui seront annoncés bientôt. Nous allons continuer à travailler avec la communauté.

Merci beaucoup. Si vous avez des questions, je suis disponible pour vous répondre. Nous avons deux séances sur l'IDN demain, donc si vous êtes

intéressés, si vous voulez de plus amples détails, venez assister et participer. Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Sarmad. Comme vous le savez, beaucoup de membres de la communauté At-Large vient de différentes régions du monde et on différents alphabets. Je pense que plusieurs de nos membres ont déjà été impliqués dans le LGR et dans le travail de votre département.

Je vois Siranush. Je ne suis pas sûre, vous êtes arméniens ? Est-ce que vous êtes impliqués là-dedans au niveau de l'Arménie, de l'alphabet arménien ?

Allez-y, Siranush. Vous avez la parole.

SIRANUSH VARDANYAN : Merci, Monsieur le président. Nous avons présenté notre candidature pour les alphabets IDN. Donc nous sommes en cours de diligence due. Nous avons déjà passé une partie de ce processus et nous continuons à participer. Nous avons déjà discuté avec Sarmad pour organiser des groupes volontaires d'Arménie et les impliquer dans ces discussions sur ces langues, et pour organiser des cours de formation pour les professionnels locaux.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Très bien. Merci beaucoup. Nous avons maintenant ISOC du chapitre Japon, un de nos ALS plus ou moins récents, M. Kitamura. Est-ce que vous participez au programme des scripts du programme IDN ?

YASUICHI KITAMURA : Je ne participe pas. Mais le président d'ISOC Japon est présent ici. Je pense qu'il pourra vous le dire lui-même.

TOMOHIRO FUJISAKI : Bonjour. Je suis le président du chapitre Japon dit ça. Nous avons un membre de JPRS, le .jp, qui travaille sur l'écriture japonaise, et qui participaient de manière intensive avec l'IDN. Je ne sais pas qu'est-ce que je devrais ajouter.

OLIVIER CRÉPIN : C'était seulement pour savoir si vous serez intéressés à participer au travail sur les règles de génération de labels, ou si quelqu'un dans votre chapitre participe déjà. Sarmad Hussain est ici avec nous. Il est le directeur de ce programme. C'est peut-être un bon moment de parler avec lui. Je pense que c'est nécessaire pour l'écriture japonaise.

TOMOHIRO FUJISAKI : Merci beaucoup. Cela nous intéresse beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Je vois que Satish Babu, de l'Inde, et ici derrière nous. Satish, vous avez la parole.

SATISH BABU : Merci, Olivier. En Inde, nous avons cinq langues maintenant. Et trois qui vont s'ajouter. La communauté est en train d'organiser ce processus et

je pense que nous aurons des actions bientôt au niveau d'At-Large en Inde. Merci.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup. À côté de moi, j'ai le directeur du programme. Je crois que les membres de notre organisation devraient participer au niveau du travail pour les différents alphabets. Je ne pourrai certainement pas lire les alphabets indiens, mais c'est vraiment fantastique.

Dernière question, je voudrais revenir quelques diapos en arrière s'il vous plaît.

C'est une question personnelle que je voudrais poser en voyant les différents alphabets et la complexité de la tâche que vous êtes en train d'accomplir. Tieng-Viet. Quelle est la différence entre Tieng-viet avec accent et sans accent ? Comment pouvez-vous faire la différence en tant qu'utilisateur concerné ? Parce que pour moi, il n'y a pas de différence. Je sais qu'il peut y avoir de grosse différence. Il y a une confusion potentielle ici pour l'utilisateur.

SARMAD HUSSAIN : Oui. Ce que nous faisons actuellement est d'essayer de mettre en place un panel de génération en latin, pour voir quelles sont les caractères qui pourraient être autorisés outre les ASCII Basic, et puis quel type de relation de variantes ils ont avec les caractères correspondant qui ne sont pas décorés.

Plusieurs d'entre vous utilisent l'alphabet latin et peuvent participer à ce travail. Nous avons eu une réunion initiale avec la communauté de

l'écriture en latin, hier, dans laquelle nous avons discuté pour essayer de voir. Nous allons aussi nous réunir avec la communauté de l'alphabet cyrillique aujourd'hui. Si cela vous intéresse, contactez-moi et je vous donnerai tous les renseignements.

Nous sommes en train de rassembler les panels de génération. Essayez de participer pour votre alphabet.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Sarmad Hussain. Je vous rappelle que tout ceci est assez historique. C'est un grand changement pour Internet et pour l'alphabet latin sur Internet, pour tous les alphabets. Je vous demande tous de participer à cela et de participer à l'histoire de comment les choses vont évoluer.

Je vois maintenant qu'il est 11h15, merci beaucoup Sarmad d'être venu prendre la parole.

SARMAD HUSSAIN : merci à tous.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Comme je vous l'ai dit, Sarmad, il faut aller voir les gens qui participent à ce travail. J'espère que vous pourrez tous échanger des détails sur votre alphabet pour pouvoir mieux avancer.

Nous allons donner maintenant la parole à Maguy Serad. Maguy Serad va nous faire la mise à jour sur la conformité. Elle est vice-présidente des services de conformités contractuelles. Et je vois qu'elle est avec

Owen Smigelski. Bienvenue. Je vois qu'il y a Victor Oppenheimer aussi, il y a son nom ici.

Dès que les diapos sont prêtes, on commence.

MAGUY SERAD :

Bonjour à tous. C'est un plaisir d'être ici. Merci de cette occasion. J'aime bien venir aux réunions de l'ICANN. C'est comme des réunions familiales. Nous voyons tout le monde. Il y a quelques membres que vous serez vraiment heureux de voir. Et il y a d'autres qui vont se plaindre. D'autres encore vont partager. Je suis ravie de participer à cette semaine de travail.

Je suis heureuse de vous présenter mon nouveau patron, Allen Grogan. Nous allons lui donner l'occasion de prendre la parole une fois qu'on aura abordé les questions et les mises à jour sur les sujets.

Je suis heureuse d'avoir notre équipe de Los Angeles à mes côtés en personne. Je vais leur demander de se lever pour se présenter. J'ai le plaisir et l'honneur de travailler avec cette équipe merveilleuse. Notre équipe d'Istanbul et avec nous à distance. Notre équipe de Singapour aussi. Donc vous pouvez nous faire confiance, vous êtes en bonne main.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND :

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est resté au bureau pour gérer l'Internet ?
Ou est-ce que tout le monde est là ?

MAGUY SERAD : Monsieur Crépin, j'étais sûre que vous alliez nous demander cela. On s'est levé de bonne heure et on a travaillé jusqu'au soir pour pouvoir être là et nous réunir avec le groupe de l'ALAC.

Nous voulons vous donner une mise à jour du travail sur les sujets qui sont pertinents à ce groupe. Puis nous répondrons à vos commentaires et nous recevrons vos contributions. Nous allons vous donner une mise à jour, et ensuite nous vous écouterons. Merci.

OWEN SMIGELSKI : Bonjour. La diapo suivante s'il vous plaît. J'ai une voix assez forte. La diapo suivante.

Voici un programme de ma présentation. Je vais vous parler des bureaux d'enregistrement. Victor va vous parler des problèmes des registres, de la mise à jour sur le programme audit, et puis les questions réponses.

Depuis la réunion précédente de l'ICANN, ICANN 51, voici certaines des étapes que nous avons accomplies. Nous avons fait une mise à jour de la révision de qualité.

Pour le WHOIS, nous avons essayé de voir les plaintes pour inexactitudes qui ont été résolues parce que bureau d'enregistrement a suspendu un nom de domaine. Les données que vous voyez ici représentent toutes les plaintes entre janvier et juin 2014, environ 1300 plaintes. Le groupe sur la conformité à essayer de s'assurer de la conformité avec le RAA, en confirmant que des domaines ont été suspendus, ou dans certains cas qu'ils ont été effacés.

Sinon, nous avons fait un suivi avec le bureau d'enregistrement pour nous assurer qu'il a pris les démarches correctes pour vérifier l'adresse ou vérifiée l'inexactitude du nom de domaine.

Nous avons eu une conformité de 100 % de la part des bureaux d'enregistrement pour les plaintes que nous avons révisées.

Depuis Londres, nous avons déployé une révision de la qualité de remédiation ; c'est un processus qui permet de s'assurer que les parties contractantes vont passer de manière formelle ou informelle par le processus de résolution, que les parties contractantes restent en conformité.

Des fois il y a des choses qui peuvent être résolues toute de suite, des inexactitudes au niveau du WHOIS, et parfois il y a des choses qui nécessitent un changement dans le système ou dans les processus. Les parties contractantes savent que nous sommes en train de faire cela maintenant. Si nous découvrons par la suite qu'il y a des questions qui n'ont pas été réglées, cela résultera en un avertissement et alors la partie contractante n'aura que cinq jours pour y remédier. Sinon, la personne entrant violation de contrat.

Il y a eu une augmentation assez importante de plaintes d'abus en ce qui concerne le RAA 2013. Les plaintes les plus fréquentes sont celles qui ont trait à la vente de produits pharmaceutiques en ligne, aux logiciels malware, aux virus et aux spams.

Il y a certains cas que nous ne pouvons pas traiter et que nous devons fermer, c'est le cas de certains bureaux d'enregistrement RAA 2009. Ce

n'est pas obligatoire. Il n'y a aucune exigence dans le traitement des abus par rapport au RAA 2009.

Il y a aussi le cas où l'ICANN est contacté d'abord concernant un abus et n'a pas suivi auprès du bureau d'enregistrement. Nous voulons nous assurer qu'un processus est suivi et que le bureau d'enregistrement a reçu une plainte d'abus.

L'équipe sur la conformité et le personnel de l'ICANN ont mené une sensibilisation auprès des bureaux d'enregistrement, des personnes qui portent plainte pour abus, et des groupes de protections des droits IP, pour expliquer davantage quelle est l'attente en ce qui concerne ce qui est ce qui n'est pas dans le contrat et quelles sont les différentes étapes à suivre.

La diapo suivante, s'il vous plaît. Il y a quelque chose que vous avez peut-être vus puisque dans le blog de l'ICANN on a vu qu'il y avait des préoccupations concernant certains courriels de renouvellement de domaine frauduleux. L'équipe de conformité a vu une large quantité de cela. Il ne s'agit pas des courriels provenant de bureaux d'enregistrement. Il paraît que cela arrive de la part d'un revendeur qui en général cible les propriétaires de marques. Il y a un niveau assez élevé de sophistication parfois dans ce type d'abus ; il peut inclure un nom de domaine également.

Notre préoccupation est que très souvent il y a une somme très élevée qui est demandée pour protéger ce domaine que l'on demande aux gens. On ne sait pas très bien qui est le bureau d'enregistrement quand on va sur ce site Internet. On ne peut savoir ce qui se passe, mais

apparemment il y a des collectes de paiement et des tentatives de demandes d'informations personnelles, et ainsi de suite.

Ensuite on fait des plaintes revendeurs. On va voir les bureaux d'enregistrement pour nous assurer si c'est des revendeurs ou pas, si ces revendeurs dépendent de ce bureau d'enregistrement, et à ce moment-là on essaie de mettre en place d'autres actions pour corriger ce problème de l'écosystème.

Les leçons apprises de 2013 : il y a eu certaines préoccupations concernant la vérification par rapport à la validation de l'information. La vérification signifie que vous essayez de voir si c'est correct. La validation essaie de confirmer si le format est correct. C'est une confusion que les bureaux d'enregistrement ont eue, et que nous essayons d'éclaircir.

Certains bureaux d'enregistrement ont aussi fait des recherches sur des plaintes d'abus, donc on a essayé de voir s'il y a des processus en place pour recevoir une réponse et pour suivre les plaintes d'abus.

On a aussi eu des problèmes concernant l'envoi de rappel de renouvellement tel qu'ils devaient être fait par ERRP. Nous travaillons pour résoudre ce problème.

Il y a eu également des problèmes avec l'UDRP lorsque des bureaux d'enregistrement ne vérifient pas qui est la personne ou l'entité qui est sujette à cette plainte UDRP ou si c'est bureau permet un transfert incorrect sans maintenir le status quo durant le traitement de l'UDRP.

Voilà. Je vais passer la parole à Victor Oppenheimer.

VICTOR OPPENHEIMER : Je suis responsable pour la conformité d'ICANN. Je voudrais vous présenter une mise à jour rapide de nos activités depuis ICANN 50, à commencer par l'engagement pour l'intérêt public.

Je voudrais souligner quelques points importants. Premier point, le panel du PIC DRP permanent, il existe. Je vous encourage à cliquer sur ce lien et lire les informations concernant ce panel permanent.

J'ai entendu les préoccupations du GAC et de la communauté concernant les opérateurs de registres qui ne respectent pas les dispositions volontaires et obligatoires du PIC. Cela a lancé une surveillance proactive en août. La diapo suivante contient des informations plus amples à ce sujet.

En ce qui concerne les PICs, je dirais que tous les TLDs, à partir du 1^{er} octobre 2014, participe à cette surveillance proactive.

En bas de la diapo, je vous encourage de suivre notre progrès par rapport à ce projet. Cliquez sur ce lien et vous serez sur le site Web de l'ICANN où vous pourrez suivre le progrès de notre surveillance proactive.

Je l'ai déjà dit, l'ICANN est en train de faire un suivi de ces dispositions obligatoires. Pour l'accord de registres, les opérateurs de jeux registres sont uniquement en train d'utiliser le RAA 2013. Qu'ils ont incluent les dispositions obligatoires dans le RAA. Et qui sont en train d'informer le registre en que tout type d'abus peut résulter à la suspension du nom de domaine.

L'ICANN est aussi en train de vérifier les opérateurs de registres, qu'ils maintiennent les rapports statistiques sur la sécurité et sur les actions prises sur la base de ces rapports. Donc nous leur demandons de nous fournir ces documents.

L'ICANN est aussi en train de vérifier les politiques d'enregistrement général et de s'assurer qu'elles ont été publiées sur leur site Internet correctement. À moins que ce soit des .brands et qu'il n'est pas besoin de ce type d'enregistrement. Les autres sont tous obligés d'avoir ce type de choses.

En ce qui concerne les dispositions volontaires, il y en a plusieurs. Elle varie entre les opérateurs de registres. Je mets l'accent ici sur quelques-unes qui nous paraissent les plus importantes, par exemple, lorsque des opérateurs de registre ne sont pas entièrement engagés à mettre en place des audits WHOIS et effectuer des mesures correctives ; il y en a qui se sont engagés à exclure les bureaux d'enregistrements qui ont un historique de non-conformité. Donc l'ICANN est en train de voir quel processus ils ont mis en place pour déterminer si oui ou non ils sont en situation de non-conformité.

L'ICANN, dans le cadre de son engagement volontaire, beaucoup ont des prérequis établir une collaboration avec les gouvernements, les secteurs industriels, les organismes d'autorégulation dans différents pays pour s'assurer que tous les rapports d'abus sont envoyés aux personnes correctes.

Finalement, un engagement volontaire est nécessaire aussi pour limiter les services proxy et les proxys pour les noms de domaine au bureau d'enregistrement qui applique l'exactitude des données du registre.

Donc l'ICANN est en train de rechercher de l'information sur les processus qui ont été mis en place, afin d'évaluer le niveau de conformité et de prendre les mesures nécessaires.

MAGUY SERAD :

Victor, je sais qu'il va y avoir des questions réponses. Nous sommes en train de vous fournir des informations. Voilà où on n'en est. Nous vous donnons des statistiques préliminaires. Il y a des diapos sur la collision des noms et une mise à jour du programme d'audit.

Je regarde l'heure parce que je sais que le temps presse et que vous voulez que l'on vous pose des questions. Donc je m'excuse de vous interrompre, Victor. Yan n'aura pas l'occasion de présenter.

Maintenant, on veut vous entendre.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND :

Merci, Maguy. C'est vrai que le compte à rebours a commencé pour vous montrer que le temps passe lorsque vous faites des présentations. Pas spécifiquement vous, mais nous tous. Pour nous contrôler. On va permettre aux membres de poser des questions. Beaucoup de choses ont été discutées ici. Evan a déjà levé la main en souriant, même avant de commencer la réunion.

Donc nous avons Evan, Holly, et Alan sur la liste. Nous allons commencer par Evan Leibovitch.

EVAN LEIBOVITCH : Merci beaucoup, Olivier. Je pense que mes questions sont principalement pour Victor. Vous avez mentionné dans la première diapo que la question des PICs allait être faite en prenant en compte les considérations du GAC et les contributions de la communauté.

Donc je veux que vous sachiez quels étaient les contributions de la communauté concernant les engagements d'intérêt public. Peut-être que vous ne savez pas que At-Large a beaucoup discuté de cette question, et on a passé par un processus important de commentaire public.

Je voudrais avoir une idée de votre perception des retours de la communauté et comment vous allez modifier ce que vous faites pour pouvoir prendre compte de tout cela quand vous avez dit dans votre première diapo.

VICTOR OPPENHEIMER : Je comprends que l'ALAC, en particulier, et préoccupé par les commentaires de l'ALAC sur les PIC DRP en particulier, donc les commentaires été vraiment adapté sur-mesure au PIC DRP en soi-même. Voilà au moins ce que je comprends, ma perception.

Mais cette surveillance proactive en réalité fonctionne très bien en matière de conformité avec les exigences contractuelles.

EVAN LEIBOVITCH : Je voudrais avoir votre avis concernant un nombre d'aspects. D'abord la position des tiers. Par exemple si une personne n'est pas affectée directement, ce n'est pas le titulaire d'un nom de domaine mais c'est un

tiers en tant qu'utilisateur Internet. Est-ce qu'il a une position dans les PIC DRP ? Et puis j'aimerais savoir vos avis sur ce qu'on pourrait considérer une violation d'un PIC. Quelles seraient les mesures correctives ? Si un pic est déclaré être en violation, quels sont les mesures correctives ? Il paraît qu'il y a deux options. Soit le contrat est en violation, soit rien n'arrive. Quels sont les mesures correctives ? Est-ce qu'il y a des pénalités ? Est-ce qu'il y a des fonctions de remédiation qui sont possibles et qui ne serait pas à un extrême ou à un autre ? Est-ce qu'il y a en fait des mesures intérimaires qui ont été publiées et qui peuvent être adoptées en dehors des extrêmes « vous êtes en violation ou bien pas de problème ». Merci.

VICTOR OPPENHEIMER : Il y a deux questions différentes. Pour ce qui est de la position des tiers, les tiers ne devraient pas avoir de position en ce qui concerne les PIC DRP. Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'autres moyens de participation pour les tiers, y compris parler directement avec l'opérateur de registre, ou déposer une plainte au-delà du processus PIC DRP, à l'ICANN, et l'ICANN pourrait également mener une enquête.

EVAN LEIBOVITCH : Qu'est-ce que l'ICANN peut faire lorsqu'une telle plainte est déposée ?

VICTOR OPPENHEIMER : Ils peuvent suivre leur processus informel, comme nous faisons pour toutes les plaintes. C'est-à-dire qu'il y aura une évaluation pour voir s'il y a au moins une violation d'un PIC pour cet opérateur de registre en

particulier, et s'il est déterminé qu'il y a une enfreinte de PIC, contacter l'opérateur de registre.

En deuxième lieu, vous demandez concernant les registres. Je pense que la question était, « s'il y avait des points intermédiaires entre les avis d'infraction, par rapport à ne rien faire ».

Encore une fois on revient à nos processus standards établis. L'ICANN essaie toujours de collaborer avec les opérateurs de registre pour éviter si possible de passer par le processus informel 123.

Si cela ne fonctionne pas et que l'ICANN considère que l'opérateur de registre est en infraction, la seule solution sera celle qui est inclus dans l'accord de registres ; remédier à la violation sous 30 jours toutes modalités de résolution de litige sera abordée.

ALLEN GROGAN :

Permettez-moi d'interrompre. Pour ce qui est des personnes ou des parties qui peuvent prouver qu'ils ont été touchés, toutes ces personnes peuvent être considérées des tierces parties. Donc je ne comprends pas ce que vous voulez dire par tiers ?

EVAN LEIBOVITCH :

Est-ce que vous reconnaissez les dommages non financiers ?

ALLEN GROGER :

On ne spécifie pas les dégâts financiers. Je pense qu'on pourrait le faire. En termes de solutions, si vous lisez le PIC DRP attentivement, il y a des références au panel d'experts qui pourraient inclure une

recommandation de remédiation ; et cela est très large. Donc je ne pense pas que ces méthodes de remédiation soient nécessairement limitées.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Très bien. Merci beaucoup et vous êtes le bienvenu à notre table, Allen Grogan. Nous allons maintenant suivre la liste d'intervenants. Nous avons maintenant Holly Raiche et Alan Greenberg. Holly Raiche, Vous avez la parole.

HOLLY RAICHE : D'abord, j'aimerais dire à Allen que je suis contente que vous ayez ajouté des sauvegardes consommateurs. À une autre réunion, j'aimerais savoir l'importance parce qu'elles devraient être mises en place partout, suivant les informations des RAA parce qu'il est bien mieux de dire que je rencontre tout le temps des sauvegardes consommateurs que de dire qu'il n'y en a pas. Donc ceci est intéressant.

Hier, Peter et Heather Dryden ont signalé par rapport aux statistiques que vous avez, quelque chose bien définie, qui fait quelque chose en termes de précision, est-ce que le format est bon vis-à-vis la précision ? OnBoard ? Ceci est construit différemment dans l'étude NORC. Donc je crois qu'on se demandait s'il serait possible d'avoir une sorte de comparabilité. Et j'aimerais savoir s'il serait possible de déterminer combien de progrès ont apporté les amendements 2013.

Merci.

OWEN SMIGELSKI : Pour cela, je pense que l'étude NORC est une première étape pour voir quel est l'état actuel. Il y avait quelques questions qui avaient été identifiées, qui avait été mis en valeur comme étant trop hautes ou trop basse, et où la conformité visait à participer avec d'autres secteurs de l'ICANN pour réviser la méthodologie et la façon de faire les calculs de ces aspects.

En prenait également les données brutes en groupe pour voir s'il y a eu des zones d'amélioration avant que le processus ne soit mis en place et que ces inexactitudes soient envoyées au bureau d'enregistrement. Nous allons travailler avec les bureaux d'enregistrement et les registres il se peut qu'il y ait des questions systématiques que nous pouvons identifier en vue de régler certaines de ces inexactitudes.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Un suivi de la part de Holly Raiche ?

HOLLY RAICHE : Non ce n'est pas un suivi. C'est juste que Victor a mentionné l'enregistrement fiduciaire. Lorsque ce système est finalement développé, il va y avoir des fournisseurs accrédités d'enregistrement fiduciaire et il va y avoir beaucoup de personnes accréditées qui ne vont pas respecter les normes. Donc on va vous faire confiance pour appliquer ces normes existantes.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Holly. Alan Greenberg, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. Deux questions. Une première petite question à Owen. Est-ce qu'on pourrait revenir à vos premières diapos ? Celle qui contenait le diagramme circulaire sur les noms de domaine, pour vérifier qu'il ne soit toujours pas en ligne.

Il me semble que vous avez parlé que 100 % des bureaux d'enregistrement sont en conformité. Mais il m'a semblé un nombre qui montrait que 1 % des domaines était actif bien que l'on ait changé le WHOIS.

OWN SMIGELSKI : Oui. C'est correct. En fait tu la veux dire que le bureau d'enregistrement a vérifié que le domaine soit interrompu dans les 15 jours. Donc si l'on interrompt le nom de domaine, notre système va conclure la plainte. Par la suite nous allons vérifier si les données ont été changées au pas, sur cela aussi si le domaine est toujours bloqué ou pas. Nous demandons la documentation du bureau d'enregistrement pour savoir à quel point cette donnée a été vérifiée comme il est exigé par le RAA donc ils pourraient ainsi prouver leur conformité.

ALAN GREENBERG : Vous dites qu'il y avait une plainte--

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Vous parlez de la possibilité d'avoir une plainte qui a été éliminée même si les informations du WHOIS sont correctes, et que par la suite le domaine a été republié ?

OWN SMIGELSKI : Oui. Il y avait eu une plainte de l'inexactitude du WHOIS parce que il n'y avait pas eu de réponse. Le bureau d'enregistrement a suspendu le domaine. On a examiné par la suite WHOIS QR et le bureau d'enregistrement avait pu nous fournir tout cela est la date selon laquelle il a reçu la vérification requise pour cette information.

ALAN GREENBERG : Donc vous trouvez que ce point-là, il n'y a plus de situations embarrassantes ou un nom de domaine est suspendu de manière valide et puis qu'il est rendu avec une information WHOIS complètement fausse qu'il est en fait non n'existant ?

OWN SMIGELSKI : On a créé ce système pour prévenir ce genre de situation. Mais cela est un processus constant, vous savez. C'est un processus constant que nous avons. C'est permanent.

ALAN GREENBERG : Merci. Si je ne me trompe pas, les nouveaux actes corps des registres contient des conditions selon lesquelles certain pourcentage des bureaux d'enregistrement qu'ils utilisent avoir signé le contrat 2013. À un moment donné, tous les bureaux d'enregistrement ont dû signer cet accord. Je crois que la période était de deux délais de 270 jours.

Je voudrais savoir où on n'en est maintenant ? Est-ce qu'on pourrait dire qu'il n'y a plus de bureaux d'enregistrement suivant le RAA 2009 ?

MAGUY SERAD : Je n'ai pas de réponse à cela. Allen, avez-vous une réponse ?

ALLEN GROGAN : Non. Je ne suis pas complètement sûre d'avoir compris la question. Vous parlez des signataires des contrats pour les nouveaux gTLDs qui doivent utiliser des bureaux d'enregistrement qui soit des signataires du RAA 2013. Les TLDs antérieures qui n'ont pas de bureaux d'enregistrement ayant signé le RAA 2013 ne sont pas obligées de faire cela, ils peuvent toujours utiliser des bureaux d'enregistrement qui ont signé le RAA 2009.

ALAN GREENBERG : Mais ce qui ont renouvelé leur contrat est signé dernièrement, tels que .org, il y a une disposition qui inclut certain délai mais qui exige de passer un bureau d'enregistrement ayant signé le RAA 2013.

ALLEN GROGAN : Je ne me souviens pas, mais je pourrais me renseigner.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci. Heidi demande si elle doit prendre note de cette action à suivre. Peut-être oui. On devrait trouver des réponses à ce sujet. Il va falloir que l'on vérifie la rédaction exacte de ces contrats et ces dispositions.

Evan Leibovitch, vous avez la parole.

EVAN LEIBOVITCH : Quel est le coût que l'on anticipe par rapport de plaintes des PIC DRPs.

ALLEN GROGAN :

Je répondrai à cette question. Je ne sais pas si l'on peut prédire quel sera le coût parce que à PIC DRP a différents couts et il pourrait résulter en fait en une résolution informelle entre deux parties ou le bureau d'enregistrement pourrait être une des parties qui passent par le travail de l'équipe de conformités contractuelles de l'ICANN. Donc c'est une question qui pourrait être remise à un panel et passera par un processus de médiation, où il y aura des décisions qui seront prises. Donc il y a une un éventail de couts.

J'espère que le processus PIC DRP pour amener à une résolution rapide et non coûteuse des différends.

EVAN LEIBOVITCH :

Je fais ce commentaire parce qu'au début pour accéder aux PIC DRP, il y avait un coup qui y était associé. Pour éduquer le public, si une personne pense s'être trompée en croyant qu'elle est en infraction d'un PIC, quel sera le processus à suivre, comment ils pourraient se renseigner sur les coûts avant de lancer la plainte.

Je voudrais que cela soit si parce que si on a beaucoup de questions, cela peut constituer une barrière d'accès aux personnes qui présentent une plainte. Donc je me demande s'il y aurait une occasion de clarifier un peu et de parler aux publics pour leur expliquer quelles seraient les coûts potentiels, même si ce n'était que pour le cout minimal de s'engager dans un tel processus.

Certainement, il doit y avoir des précédents. Il pourrait y avoir des exemples qui pourraient être utilisés pour démontrer quelle seraient la probabilité au moins le minimum pour accéder à ce processus.

ALLEN GROGAN : Si vous parlez simplement du cout d'initier un PIC DRP, je pense qu'il serait probablement minimal. C'est une question de remplir un rapport de plaintes en ligne qui identifie le PIC qui pourra avoir été violée. Ceci déclenche le processus PIC DRP qui pourrait mener à une solution rapide, ou bien qui pourrait durer très longtemps.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Messieurs. Nous attendons toujours Stéphane Van Gelder, le président du NomCom. C'est la séance qui suit. Mais Maguy m'a dit que nous avons une limite de temps également, donc si vous voulez continuer Evan Leibovitch ?

EVAN LEIBOVITCH : Oui c'est simplement pour clarifier. Tant que cette information n'est pas claire sur le site Web pour essayer de donner aux gens qui accèdent autant de certitude que possible pour qu'ils sachent qu'ils peuvent résoudre des problèmes à travers ce processus, je voudrais savoir quel est le niveau de clarté qu'on pourrait leur donner en termes de conformité contractuelle, pour qu'ils sachent qu'ils peuvent résoudre leur différend à travers ces processus.

Voilà le message que je veux transmettre ; que le langage soit transmis clairement aux personnes qui croient qu'ils ont besoin du processus PIC

DRP pour qu'ils sachent comment procéder. Je veux dire que ce genre de clarté doit être fourni à un niveau accessible au public. Merci.

ALLEN GROGAN :

Oui. Je comprends ce que vous demandez. Nous allons le reconsidérer.

Vu que je suis là, je suis le nouveau chef de conformités contractuelles de l'ICANN. L'équipe de Maguy va me rendre compte. Je suis également le directeur des nouvelles sauvegardes consommateurs, c'est mon nouveau poste. Je voudrais répondre en partie aux commentaires de Holly.

Nous avons toujours vu que certaines des sauvegardes ont été créées dans les contrats sont vraiment là pour protéger le consommateur dans la communauté Internet, pas seulement le bureau d'enregistrement et les titulaires de noms de domaine. Voilà pourquoi il y a des dispositions qui portent sur les logiciels malveillants et les virus, ainsi de suite. Donc l'une de mes tâches sera de penser à ce qu'on peut faire pour nos concentrer spécifiquement à améliorer les sauvegardes des consommateurs dans le cadre de ces accords.

Si les contrats sont insuffisants pour aborder certaines de ces inquiétudes, est-ce qu'il y a d'autres moyens d'aborder ces aspects de manière cohérente dans le cadre de notre mission est de notre monde mandat et dans le respect de noms meilleures pratiques. Pouvons-nous publié des meilleures pratiques pour aider l'industrie à s'auto réguler ? Ainsi de suite.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci. Nous avons John Laprise.

JOHN LAPRISE : Je suis membre de NARALO. Je remercie Allen d'être venu nous parler. Est-ce que je pourrais vous poser une question ? Pourquoi est-ce que, une partie de votre titre, vous êtes chargés de la protection de consommateurs plutôt que de la protection de l'utilisateur ? Il paraît que nous voulons être inclusifs de tout le monde sur Internet, que nous voulons être aussi inclusifs que possible, et pour certains, « consommateur » pourrait transmettre s'être connotation que le mot « utilisateur » n'a pas. Le mot utilisateur est plus large comme terme.

Est-ce que vous avez une réponse ?

ALLEN GROGAN : On a discuté d'un bon nombre de titres. Je sais plus très bien si je pourrais reconstruire exactement ce qu'était cette discussion sémantique qui aboutit à ce titre.

On pourrait très bien discuter quel est le terme le plus large, parce que l'utilisateur peut être limité aux utilisateurs de l'Internet aux utilisateurs de nos services ; le consommateur pourrait être bien plus large que cela.

Donc il me semble que nous ne devrions pas attacher trop d'importance à cette distinction.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Allen. Il y a plus que 3 milliards d'utilisateurs Internet, c'est très large quand même.

ALLEN GROGAN : Oui. Je vais également parler à l'équipe de leadership d'ALAC vendredi, donc si vous êtes là, vous aurez l'occasion de discuter avec moi au cours de cette réunion aussi.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci. Holly, puisque vous serez dans l'équipe de leadership d'ALAC, –
Dernière question, Holly. Je devrais répondre à Stéphane et Cheryl si vous perdez le temps.

HOLLY RAICHE : Est-ce qu'on pourrait avoir une séance d'information la prochaine fois ? Parce que je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui n'appartiennent pas à l'équipe de leadership ici dans la salle qui voudrait contribuer avec vous pour essayer de définir quelles seraient les résultats qu'on souhaiterait recevoir de votre part.

ALLEN GROGAN : Absolument. On m'a nommé pour ce poste il y a à peu près 24 heures donc je n'ai pas eu le temps de préparer une séance d'information, mais la prochaine fois c'est promis.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci, Allen. Maguy Serad ?

MAGUY SERAD : Je vous remercie de cette occasion, et je voudrais féliciter Allen. On espère bien travailler avec vous dans l'avenir. Bonne chance cette semaine.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup à tous. À mesure que les gens changent de place, nous avons maintenant Stéphane van Gelder, président du NomCom de l'ICANN. Nous avons également Cheryl Langdon Orr, vice-présidente. Et je pense que nous avons également Yjro Lanispuro qui se joindra à nous.

STÉPHANE VAN GELDER : Merci.

CHERYL LANGDON ORR : Messieurs, nous voulons attirer votre attention. Nous avons ici Stéphane Van Gelder.

STÉPHANE VAN GELDER : Bonjour. Merci de nous avoir accueillis. Nous avons des diapos, mais puisque nous n'avons pas vraiment de temps, et je suis sûre que ce serait plus utile pour vous de vous engager dans une conversation avec nous et que ce serait plus bénéfique pour nous de comprendre quelles sont vos questions et y répondre.

Je voudrais commencer par présenter les personnes qui sont avec moi à table.

À l'extrême gauche nous avons Yjri Lanispuro, président 2013/président adjointe 2014, et membre du comité de 2015. À côté de lui, Ron

Andruff, membres des comités 2013 et 2014 ; il vient d'être élu président du comité de 2015. À ses côtés, Cheryl Langdon Orr, que vous connaissez tous bien surs présidente élue du comité 2013, présidente du comité 2014, et présidente associée du comité '15. Merci Cheryl d'avoir accepté de jouer ce rôle et de m'avoir passé cette expérience.

J'ai fait partie du comité de 2013, qui avait été sélectionné par le conseil d'administration pour être président élu de 2014, et maintenant je suis président 2015.

Cela dit, j'aimerais vous montrer une diapo, qui montre qui nous recrutons en 2015. Vous allez voir ces informations dans deux ou trois diapos. Et peut-être qu'on devrait laisser cette diapo sur l'écran. Ça va être très rapide.

Nous cherchons trois membres du conseil d'administration en 2015,3 membres de l'ALAC.

Diapo suivante. Encore une. Parfait. Merci.

Trois membres de l'ALAC, un pour l'Afrique, un pour l'Asie-Pacifique, et un pour l'Amérique latine. Un membre du conseil de la GNSO. Et un autre membre du conseil de la ccNSO.

Vous avez tous les termes sur l'écran. Olivier, permettez-moi de donner la parole aux participants pour qu'ils posent leurs questions et que Yjro, Cheryl et Ron puissent prendre la parole s'ils le veulent.

CHERYL LANGDON ORR : Merci, Monsieur le président. Il me semble que c'est une bonne idée d'avoir un processus plus interactif aujourd'hui. En tant que

communauté vous avait été très engagée avec le monde du comité NomCom. Vous avez envoyé cinq membres régionaux pour siéger au comité de nomination. Un bon nombre parmi vous à participer au comité de nomination et vous savez que les contraintes temporelles sont toujours là.

Cette année, j'espère avoir un peu plus de temps que l'année qui finit. Je pense qu'on a eu l'année la plus courte pour faire de nomination, et on a du rénover notre site et notre processus de nomination.

Donc pour l'année à venir, nous avons fait des propositions de 2014 et on espère que cela permettra on nomme comme 2015 de mettre en place ces processus et peut-être les modifier légèrement. Mais on espère que là où il y avait des points de confusion, on pourra améliorer notre processus. On a simplifié le processus et il ne me semble pas qu'on aura autant de questions sans réponse. Donc on a toujours du travail en cours. Le tout vise à améliorer la transparence et la responsabilité.

Permettez-moi de vous parler en tant que membres d'ALAC, on veut vous entendre parler et c'est pour cela qu'on va vous envoyer trois membres dans les années à venir. Donc il va falloir que vous nous donniez des informations sur ce que vous voulez, sur ce que vous recherchez. À vous, Ron.

RON ANDRUFF :

Merci, Cheryl. Je voudrais dire seulement quelques mots à propos des représentants que vous avez envoyés au comité de nomination. J'ai le

plaisir et l'honneur de travailler deux ans en tant que membre, donc je connais un bon nombre de vos collègues.

Cette année dernière, l'équipe de leadership a décidé que c'était conseillable de faire une révision de pairs. Vous ne le savez peut-être pas, mais on a lancé une révision de pairs qui en fait une évaluation de chaque membre par leurs collègues. L'objectif est en fait d'essayer de s'assurer que les organisations qui nous envoient les candidats soient informées de la qualité des représentants qu'ils envoient et qu'on encourage chaque organisation a proposé leurs meilleurs membres au NomCom.

Donc je regarde autour de la table, et j'ai travaillé vraiment avec un bon nombre d'entre vous ces dernières années. Siranush, Mc Knight, vraiment beaucoup d'entre vous. Je ne vais pas vous nommer tous, mais je vais vous féliciter du bon travail que vous avez fait. On vous en remercie. La révision de pairs sera disponible d'ici peu pour que vous voyez quelle était la vie de vos collègues par rapport à votre collaboration en tant que membres. Merci.

[YJRO LANSIPURO] :

Je pense que tout a été dit déjà. Je voudrais que vous assistiez tous, si possible, demain, à la réunion du groupe de travail du conseil sur le NomCom. Il s'agit d'une réunion qui est assez décisive pour l'avenir du comité de nomination et pour voir quelle sera la réponse de la communauté dans le rapport final.

Mon avis personnel, suivant mes commentaires sur la page wiki, donc je vais pas trop entrer dans de détails ici, je vous demande vivement de participer. Merci.

CHERYL LANGDON ORR : Je voulais simplement parler de la révision de pairs pour vous dire qu'on a, en fait, déjà publié, déjà inclus ces informations dans le rapport final 2014 qui pourrait ne pas être disponible sur le site Web. Mais que ces informations seront publiées au présent à la communauté cette semaine dans une réunion publique. Ces informations sont agrégées, elles sont déjà accumulées dans le cadre de la révision de pairs.

Donc vous allez pouvoir voir les notes moyennes sur toutes les questions. C'est déjà un bon document à regarder dès que possible avant qu'on ne l'envoie aux autres organisations pour que vous ayez une idée.

STÉPHANE VAN GELDER : Il nous reste quelques minutes. S'il vous semble correct, Olivier, on voudrait vous donner la parole pour des questions. Alan semble avoir levé la main.

ALAN GREENBERG : Merci. Dans ces révisions on a toujours tendance à ne pas vouloir dire les défauts de nos collègues, même si la révision est secrète. En tant que président, est-ce que vous sentez que les évaluations finales étaient assez précises ?

CHERYL LANGDON ORR : Je suis très contente de répondre à votre question. J'ai deux parties à ma réponse. Je commencerai d'abord avec la deuxième partie de votre question. Je ne doute absolument pas de la vérité de la précision de ce registre. Comme je l'ai vu, on a une équipe qui travaille en collaboration et de façon efficace le long de l'année.

Si moi-même je devais qualifier la performance d'une personne, je leur aurais donnée des notes plus hautes.

Je dirais qu'il va falloir que vous lisiez les révisions externes que Stéphane et moi avons préparées ; ce sont des révisions qui ont été faites par un tiers, la même compagnie qui effectue les révisions internes pour le conseil de l'ICANN.

Mais on ne savait pas vraiment d'où venaient certains points qu'on devait améliorer. Il y avait des déclarations comme le faite que j'étais agressive. Il n'a pas pu le supporter.

STÉPHANE VAN GELDER : Je n'ai pas dit un mot depuis que je me suis assis.

CHERYL LANGDON ORR : En fait, je crois vraiment que tout a été dit. L'important est le choix que Stéphane et moi avons assumé cette année, qui est de publier les résultats de l'année dernière qui est une révision 360 de nous-mêmes.

STÉPHANE VAN GELDER : C'est exactement ce que je voulais dire. Alan, vous voulez prendre la parole ?

ALAN GREENBERG : Juste par rapport à la révision externe, vous avez mentionné la révision externe que nous devons voir quelque part. C'est publié quelque part ?

STÉPHANE VAN GELDER : Oui. Je voulais ajouter deux commentaires. D'une part que c'est un nouvel accomplissement, quelque chose qui n'a pas été faite auparavant. Et je pense qu'il est très important que le leadership du NomCom 2014, Cheryl et moi-même, avons été choisi par le conseil. Yjro également, mais lui a été choisi comme président conjoint par Cheryl. Selon les statuts d'un NomCom, on n'a que deux présidents à choisir. Le président élu est le président. Et ces deux postes sont révisées par le conseil. Si le conseil décide qu'il devrait avoir une nouvelle révision, il demande à une compagnie externe de le faire.

On a décidé tous les deux cette année que cela devrait être transparent. Nous avons fait cela avant d'avoir vu les résultats.

Donc on l'a annoncé publiquement dans un moment de folie avant d'avoir vu les résultats. C'était ma faute, en fait. Je voulais être réélue à l'époque. Ça c'était d'une part.

D'autre part, je voudrais dire que la décision de faire cette révision interne correspond à Cheryl et au comité 2014. Toutes les décisions sont des décisions du comité. Elles sont collégiées. Mais chaque comité fait ses propres règles.

Donc j'espère que ce sera le cas également en 2015. C'est une évolution très importante et je pense que cela montre que le NomCom est engagé à être entièrement transparent et responsable envers vous, la communauté, qui nous envoient les candidats pour faire ce travail si important.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup. Moi j'ai une question. Quand est-ce que la possibilité de présenter sa candidature commence ? Ce n'est pas mentionné et le site Internet n'est pas mis à jour.

STÉPHANE VAN GELDER : Le site Internet sera bientôt en ligne. La raison pour laquelle cela n'est pas mentionné avec une date c'est parce que c'est une décision que le comité 2015 devra prendre. On a commencé à travailler ce vendredi et on va travailler deux journées complètes à la fin de la semaine. Donc les membres 2015 auront vraiment une idée de ce qui peut les attendre du travail à réaliser. Je vous dirais que ce serait de décembre à avril, ce sera le volet possible pour se présenter comme candidat.

Nous avons une diapo qui montre ses délais, ce calendrier. Si vous voulez bien nous le montrer, Cheryl.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci. Je pense que les pages NomCom devraient être mises à jour parce que rien n'est mentionné dedans sur la présentation de candidature pour l'année 2015. En ce moment, il y a « la période de candidature sera fermé le 1^{er} avril 2014 ».

STÉPHANE VAN GELDER : Oui c'est ce que j'ai dit. Le NomCom 2015 sera en ligne bientôt.

CHERYL LANGDON ORR : Ce sont des pages complètement séparées. Vous parlez de la page 2014. La page 2015 sera lancée lorsqu'il y aura NomCom 2015. Ce n'est pas encore tout à fait le cas. À ce moment-là vous aurez un nouveau matériel qui sera publié en ligne.

VANDA SCARTEZINI : Il faut reconnaître que la révision 360 a été diffusée afin que tout le monde puisse l'avoir dans notre groupe. Aussi, nous avons fait cette révision par des pairs afin que tout le monde puisse vérifier nos performances.

Donc je pense que c'est très important. Et je pense qu'on va continuer à travailler comme cela parce que je pense que quelques sois les résultats, c'est important.

CHERYL LANGDON ORR : Merci beaucoup, Vanda. La communauté doit être contente aussi. Evan Leibovitch, vous avez la parole.

EVAN LEIBOVITCH : J'ai une question à poser sur la nature des critères des critères que vous cherchez lorsqu'on parle de la révision.

Lorsque vous venez nous voir, vous devez nous dire ce que vous recherchez, quels sont les critères, etc. Normalement, s'il s'agit d'une position pour le conseil, il y a des talents spécifiques, certains critères

géographiques spécifiques, certaines choses spécifiques que vous recherchez. Détails pouvez-vous nous donner davantage pour nous expliquer exactement ce que vous cherchez pour que nous, au sein de la communauté, on puisse chercher des gens qui correspondent à ce profil.

STÉPHANE VAN GELDER : Evan, en fait, ça ne fonctionne pas comme ça. C'est vous qui devez nous dire de quel ensemble de compétences vous avez besoin.

Vous avez tout à fait raison. C'est quelque chose qu'il nous faut faire. Nous sommes un peu en retard. Mais c'est une des raisons pour lesquelles je suis là aujourd'hui pour représenter le comité 2015. Et nous sommes aussi ici pour vous demander en tant que communauté de nous envoyer les compétences vous avait besoin. Dites-nous ce dont vous avez besoin. Nous vous avons montré quels sont les postes que nous sommes en train de rechercher. Vous connaissez les autres positions au sein de l'ALAC. Quel ensemble de compétences avons-nous besoin de remplir. Dites-le nous.

Nous avons demandé à chacun des groupes avec lesquels nous travaillons de nous donner une série de compétences. Si vous regardez la page 2014, vous verrez les compétences des membres du conseil. Donc nous vous demandons de nous envoyer tout cela. Merci.

CHERYL LANGDON ORR : Suivant ce que Stéphane a dit, nous recevons les informations concernant chaque groupe, chaque individu, chaque poste. Mais vous avez posé la question pour ce qui est de la géographie. Actuellement, je

crois que Stéphane va s'assurer qu'il y ait un tableau qui montre chaque membre du conseil nommé par le NomCom, et lesquelles membres devraient être remplacées au de combien de temps.

Il y a Georges. Il y a Olga. Il y a Gonzales. Donc vous avez une idée de la géographie. Ça c'est important.

Donc nous recevons du Conseil ce que le conseil considère comme étant les compétences particulières dont ils ont besoin, ses compétences sont ajoutées aux compétences générales et tout cela est publié sur notre site Web.

RON ANDERS :

Une autre précision, outre les taches du NomCom, il y aura toujours organismes de SO et d'AC qui vont travailler avec nous et dont on tient compte lorsque la sélection finale a lieu. On essaye de créer un conseil qui couvre vraiment toutes les nécessités.

C'est ça qui important parce que les candidats qui se présentent ressentent qu'ils ont inscrit leur nom et qu'ils ont les capacités pour être au conseil. Franchement, dans d'autres circonstances, c'est probable mais peut-être des fois on a besoin de quelqu'un qui est plus technique, d'autre fois plus financier, et on va rechercher ce type de compétences.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND :

Merci. Je m'excuse mais nous avons maintenant la réunion LACRALO. Donc, Cheryl ?

CHERYL LANGDON ORR : N'oubliez pas. Utilisez vos représentants au sein du NomCom. Parler avec ses cinq personnes. Assurez-vous que les membres d'ALAC et les leaders d'at large, les leaders des RALO s'adressent aujourd'hui NomCom et nous envoient ces informations.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Cheryl. Les délégués de notre NomCom sont Fatima, Satish Babu, Yjro Lanispuro, Sylvia Herlein Leite, et Louis Houle.

Vous avez maintenant qui y sont. Allez leur parler. Ils sont tous ici.

Merci beaucoup, Stéphane. Nous allons sans aucun doute vous revoir dans l'avenir, et nous allons-nous prendre plaisir de vos sélections. Ou nous vous en féliciterons.

Notre séance de ce matin est terminée. Merci aux interprètes. Merci à la partie technique d'avoir réglé le problème du microphone.

Dans cinq minutes, la réunion LACRALO va commencer dans cette salle même.

Merci et bon après-midi à vous tous. Revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]